



Association LOU LOUBATOU
ACCUEIL DE LOISIRS "LOU LOUBATOU"
Siège : Mairie Le bourg - 19330 CHANTEIX
Tél : 07.86.20.21.27
e-mail : contact@louloubatou.fr

TARIF 2025/2026

ADHESION ASSOCIATION LOULOUBATOU PAR FAMILLE : 20 EUROS

Quotient Familial	tarif horaire Périsco	1/2 J sans repas	J sans repas	J avec repas	SORTIE
inférieur à 702 €	1,19	4,75	9,50	12,10	3,00
de 703 € à 900 €	1,31	5,25	10,50	13,10	3,00
de 901 € à 1 100 €	1,44	5,75	11,50	14,10	3,00
de 1 101 € à 1 300 €	1,56	6,25	12,50	15,10	3,00
à partir de 1 301 €	1,69	6,75	13,50	16,10	3,00
Pas d'avis d'imposition	2,50	10,00	20,00	25,20	3,00
Extérieurs	2,50	10,00	20,00	25,20	3,00

MODIFICATION DES BAREMES :

- Depuis le 01/06/09, la facturation n'est plus déterminée en fonction des revenus mensuels imposables mais en fonction du quotient familial. Le nombre de part est directement intégré dans le calcul.

- Le calcul est le suivant :

ressources nettes de l'année N-1 (c'est-à-dire les salaires avant abattements fiscaux, déduction des frais réels et charges fiscalement déductibles, indemnités de chômage et maladie)

12 * nombre de part

Nota : Pour l'année x , les salaires et le nombre de parts pris en compte sont ceux figurant sur l'avis d'impôt x)

- La participation financière de la famille est déterminée en fonction du montant de son quotient familial lors de l'inscription de l'enfant.

- La participation financière de la famille est révisée chaque année, au mois de septembre, en fonction de son nouveau quotient familial. Donc, dès que vous recevez votre nouvel avis d'imposition, transmettez-le nous afin que nous mettions à jour votre dossier.

-Les familles dont la commune dispose d'un accueil de loisirs le mercredi, seront facturées plein tarif le mercredi en période scolaire, au même titre que les famille des communes non conventionnées.

MODE DE FACTURATION :

- Périscolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 : facturation au 1/4 d'heure (de 8h à 8h30 et de 16h à 16h30 : facturation prise en charge par la mairie)

- Mercredis : facturation à la demi-journée (toute présence lors d'une demi-journée est due quelle que soit la durée de la présence)

- Vacances : facturation à la journée

Tarif repas facturé par la mairie : 2,80 euros tarif supplément sorties et tarif veillées : 3,00 euros et nuits campings : 3,50 euros